Association *RLCdoc* le 3 septembre 2026.

LA GROTTE ET LE GISANT DE L'ÉGLISE D'ESPÉRAZA

L'un des éléments de la décoration intérieure de l'église d'Espéraza est régulièrement attribué à l'abbé Rivière qui est notamment le prêtre ayant reçu en janvier 1917 les dernières confessions de son ancien confrère à Rennes-le-Château l'abbé Saunière, décédé le 22 janvier. Il s'agit d'une grotte en pierres où repose un gisant. L'abbé Rivière se serait donc inspiré de celle réalisée par Bérenger Saunière dans un jardinet près de son église.

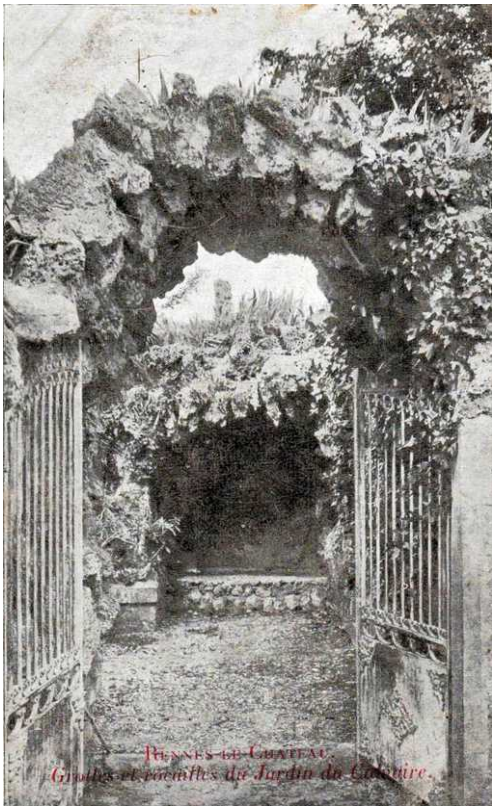

Grotte de Rennes-le-Château

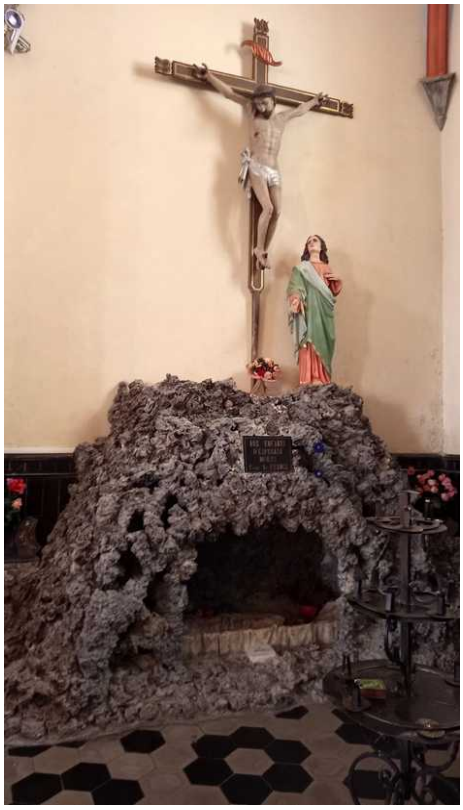

Grotte d'Espéraza

La grotte d'Espéraza se situe dans la chapelle, dite *des âmes du Purgatoire,* à gauche de la porte d'accès à l'église. Si, à l'origine, la grotte de Rennes-le-Château accueillait une statue de Marie-Madeleine, disparue aujourd'hui, celle d'Espéraza possède un Christ gisant.

Quand l'inventaire des biens dépendant de la Fabrique a été établi, le 2 février 1906, en présence, entre autres, de l'abbé Jean Rivière, la chapelle possédait les objets suivants :

La mairie d'Espéraza. Nous avons continué nos opérations dans l'église d'Espéraza.
<u>Chapelle dite du Purgatoire</u> (1) – Au fond de la nef, à gauche
- Six chandeliers en métal argenté avec croix assortie. 0,80m de hauteur d'une valeur estimée d'un commun accord à 60 francs.
- Deux girandoles en métal argenté à six lumières, évaluées d'un commun accord à 30 francs.
- Un lustre en métal argenté à 14 lumières 0,50m de diamètre évalué d'un commun accord à 80 francs.
Les trois articles ci-dessus ainsi que les immeubles par destination se trouvant dans la chapelle sont <u>revendiqués par Mme Bourrel Adalbert</u>, non présente mais représentée par M. Gibert Hippolyte.
<u>Il est revendiqué également un tableau peint sur toile</u>, non signé, placé derrière l'autel, cadre bois, hauteur 3m environ représentant une allégorie du Purgatoire, évalué par nous cent francs.
Ces revendications sont reconnues exactes par les représentants et témoins assistant à l'inventaire.
Christ avec crucifix en plâtre ou stuc de deux mètres environ, non revendiqué, estimé 50 francs.

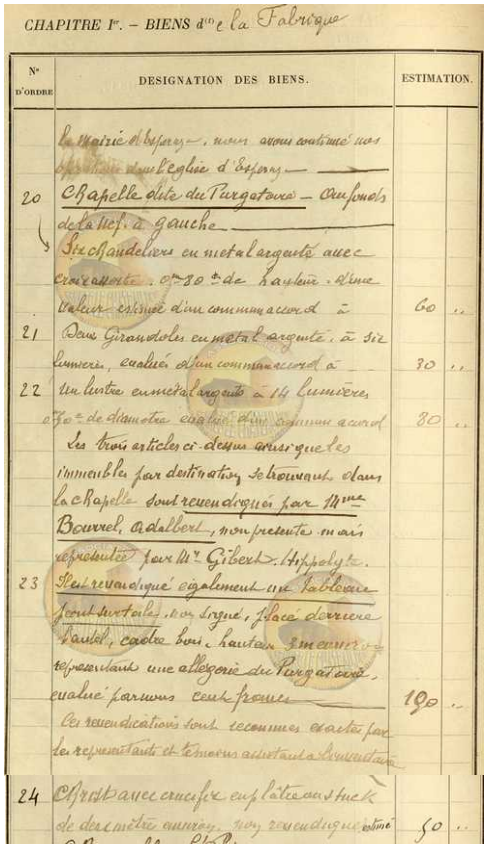
CHAPITRE Ier. – BIENS de la Fabrique

N° D'ORDRE	DESIGNATION DES BIENS.	ESTIMATION.
	La mairie d'Espéraza, nous avons continué nos opérations dans l'église d'Espéraza.	
20	Chapelle dite du Purgatoire – Au fond de la nef, à gauche. Six chandeliers en métal argenté avec croix assortie, de 80 c. de hauteur, d'une valeur estimé d'un commun accord à	60 ..
21	Deux Girandoles en métal argenté, à six lumières, evalué d'un commun accord à	30 ..
22	Un lustre en métal argenté à 14 lumières, de 50 c. de diametre evalué d'un commun accord	80 ..
	Les trois articles ci-dessus ainsi que les immeubles par destination se trouvant dans la chapelle sont revendiqués par Mme Bourrel, Adalbert, non présente mais représentée par Mr. Gibert Hippolyte.	
23	Il est revendiqué également un tableau peint sur toile, non signé, placé derrière l'autel, cadre bois, hauteur 3 mètres environ représentant une allégorie du Purgatoire, evalué par nous cent francs	100 ..
	Les revendications sont reconnues exactes par les représentants et témoins assistant à l'inventaire	
24	Christ avec crucifix en plâtre ou stuc de deux mètres environ, non revendiqué estimé	50 ..

(1) En 1809, les 8 chapelles sont dédiées à Ecce Homo, St Antoine, Ste Vierge, St Joseph, St Roch, St Michel, Ste Catherine et St Pierre. Celle rebaptisée *« chapelle du Purgatoire »* est l'une des 3 anciennement consacrées à Ecce Homo, St Antoine et St Michel.

En conséquence, au jour de l'inventaire, la grotte et le gisant ne font pas partie du mobilier décoratif de l'église et plus précisément de la chapelle où on les connaît aujourd'hui.

Un détail va peut-être déterminer quand et pour quelle raison cet ensemble a été installé ! Dans les années qui ont suivi immédiatement la fin de la Première Guerre Mondiale beaucoup de religieux, souvent avec la contribution de pieux villageois et donateurs, ont fait installer dans les églises un monument pour commémorer les nombreux morts provoqués par ce conflit. C'est ainsi que l'on trouve aujourd'hui, dans la plupart des communes, deux monuments aux morts, l'un dans l'église, l'autre érigé sur un terrain communal. À Couiza, ce sont trois monuments aux morts qui ont été réalisés. Celui sur l'illustration à droite, est une stèle qui a été érigée dans le village, à la promenade de Gournet, par la municipalité pour que les habitants n'aient plus, pour les cérémonies, à aller jusqu'au cimetière qui en possède également un (photographie de gauche) réalisé en 1923 par la maison Gandier-Rembaux.

Troisième monument aux morts dans l'église de Couiza – À droite, celui proposé dans le catalogue Giscard

À Espéraza, près du monument aux morts dans la chapelle *des âmes du Purgatoire*, une plaque intitulée *« Nos Héros »* indique aussi les noms des soldats morts pour la France. Deux autres monuments sont encore visibles sur la commune : l'un dans le cimetière, l'autre dans l'avenue de Chalabre.

En haut, à gauche, le monument situé place de la Fraternité, avenue de Chalabre

En bas, à gauche, celui dans la chapelle au gisant

À droite, ci-dessus, celui dans le cimetière d'Espéraza

Comme Couiza, qui compte plusieurs monuments aux morts, c'est le cas de la plupart des communes des environs telles Brugairolles, près de Lauraguel ou encore Rennes-les-Bains.

Les 2 monuments aux morts de Brugairolles, à gauche dans l'église, à droite celui de la commune

Les deux monuments aux morts de Rennes-les-Bains, à gauche celui sous le porche de l'église, à droite celui dans le cimetière

Pour leurs monuments aux morts, les communes, généralement désargentées à cette époque, doivent souvent attendre les subventions prévues par la loi du 25 octobre 1919 et la loi de finances du 31 juillet 1920 qui en fixent les modalités et barèmes. Évidemment, ces monuments aux morts communaux doivent être dépourvus de tous signes religieux. La grotte d'Espéraza et son gisant ont été installés dans la chapelle du Purgatoire en hommage aux morts pour la France, comme l'indique la plaque sur la grotte.

À titre de comparaison, il est intéressant d'étudier plus en détail les monuments aux morts des églises voisines de Couiza et d'Espéraza.

On peut effectivement y voir des analogies frappantes notamment dans la disposition des personnages et de la symbolique. Les deux scènes montrent chacune trois personnages : un Christ en croix, le visage incliné et tourné vers la gauche [1]. À Couiza [2], un ange à droite du Christ ; à Espéraza une statue de St Jean l'évangéliste, à droite du calvaire. À Couiza, un soldat blessé et allongé ; à Espéraza un Christ gisant, les yeux entrouverts ; le soldat et le Christ gisant tous deux allongés dans la même direction (tête à gauche et pieds à droite). Enfin, les deux monuments précisent sans ambiguïté la raison de leur présence.

Il reste donc à déterminer, selon l'époque où cette composition d'Espéraza a été placée dans la chapelle, si cela tient exclusivement de la volonté de l'abbé Jean Rivière ?

Ce qui est avéré, en revanche, c'est qu'une autre affectation lui est confiée à Coursan où il prend ses fonctions officielles le 16 février 1920, soit seulement quinze mois après la signature de l'Armistice, le 11 novembre 1918. À titre de comparaison, le 1er septembre 1921, Rennes-les-Bains émet le projet de *l'élévation d'un monument pour commémorer le souvenir des enfants de Rennes-les-Bains morts pour la France*. Le devis de 3140 francs est accepté. À Luc-sur-Aude, le conseil municipal discute de la même question dans sa séance du 22 mai 1920. Un an plus tard, le 9 juin 1921, la commune, par manque de subventions, décide de réduire son projet à l'exécution d'*une plaque en marbre destinée à porter les noms des soldats morts pour la France.* La proposition est approuvée par le préfet le 2 juin 1921. Étant donné les délais importants pour de telles réalisations, il se peut donc aussi que le successeur à Espéraza de Jean Rivière : l'abbé Antonin Francoual, qui prend ses fonctions le 1er mars 1920, soit à l'origine de cet hommage aux morts pour la France dans

[1] Avant cette composition, une seule statue du Christ au Sacré-Cœur était disposée sur le dessus de la grotte.
[2] La même scène est représentée dans un tableau intitulé *« Je suis la résurrection de la vie »* dans l'église St Gimer de Carcassonne pour le monument aux morts de la Seconde Guerre Mondiale.

l'église d'Espéraza. Paroisse où il demeure jusqu'en 1933 [3]. Ce prêtre rendit d'ailleurs un hommage posthume au sous-lieutenant Gaston Canavy, mort pour la France, par une publication parue en 1922. C'est aussi l'abbé Francoual qui est à l'origine du nouveau chemin de Croix commandé au statuaire Giscard le 25 janvier 1921 pour la somme de 1920 francs et qui hélas n'est plus visible dans l'église depuis bien des années [4].

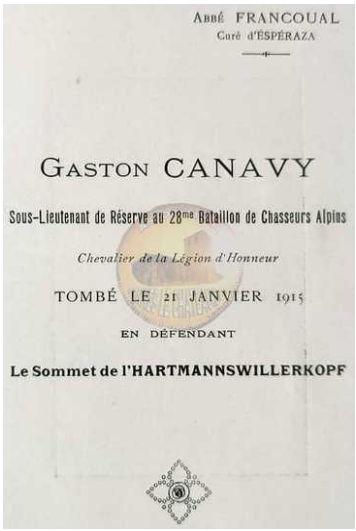
Abbé FRANCOUAL
Curé d'ESPÉRAZA

GASTON CANAVY

Sous-Lieutenant de Réserve au 28me Bataillon de Chasseurs Alpins

Chevalier de la Légion d'Honneur

TOMBÉ LE 21 JANVIER 1915

EN DÉFENDANT

Le Sommet de l'HARTMANNSWILLERKOPF

En fait, la chapelle du Purgatoire de l'église d'Espéraza réunit de nombreuses pièces du mobilier en hommage aux morts pour la France : la grotte au gisant, la plaque comportant les noms des soldats, mais aussi le vitrail au-dessus de cette dernière.

Le vitrail dans la chapelle du Purgatoire

[3] L'abbé Francoual est décédé en 1968. Il fut ordonné prêtre à Limoux en mars 1902 par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

[4] Un titre indique que l'ancien chemin de croix a été érigé en 1849 par l'abbé Jean Antoine Daubail. Il était composé de 14 stations rectangulaires avec les scènes dessinées sur papier sous verre entourées d'un cadre doré.

Conclusion

Pour les monuments aux morts communaux officiels, les délais administratifs sont de plusieurs années. À Espéraza, celui où figurent gravés les noms des *Morts pour la France* a été réalisé après 1922, soit, au plus tôt, quatre années après la fin de la guerre. Les municipalités étaient tenues de dresser les listes des soldats pour que leurs noms figurent sur le monument communal. Mais, les soldats, morts pour la France, devaient être reconnus comme tels par un tribunal pour les droits des familles des décédés. Ainsi le soldat Barrière Louis Antonin d'Espéraza, mort au front le 19 ou le 20 août 1914 est reconnu comme *« Mort pour la France »* par le tribunal civil de Limoux le 17 juin 1920.

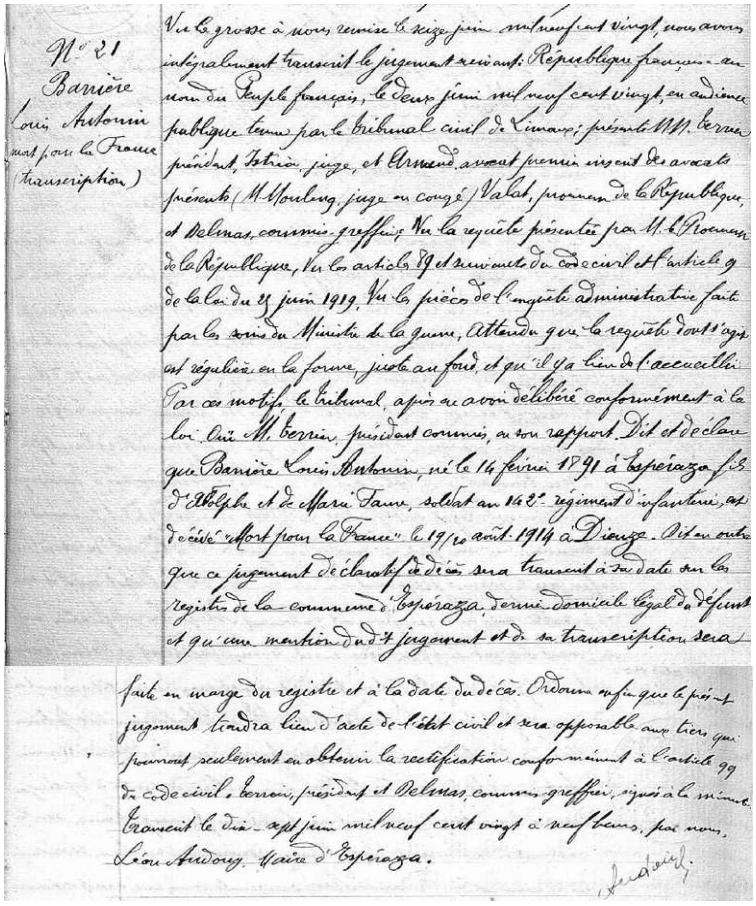

N° 21
Barrière
Louis Antonin
mort pour la France
(transcription)

Vu la grosse à nous remise le seize juin mil neuf cent vingt, nous avons intégralement transcrit le jugement suivant : République française au nom du Peuple français, le deux juin mil neuf cent vingt, en audience publique tenue par le tribunal civil de Limoux ; présents MM. Terrier président, Istria, juge, et Arnaud avocat premier inscrit des avocats présents (M. Mouleng, juge en congé) Valat, procureur de la République, et Delmas, commis greffier ; Vu la requête présentée par M. le Procureur de la République, Vu les articles 89 et suivants du Code civil et l'article 9 de la loi du 25 juin 1919, Vu les pièces de l'enquête administrative faite par les soins du Ministre de la Guerre, Attendu que la requête dont s'agit est régulière en la forme, juste au fond, et qu'il y a lieu de l'accueillir. Par ces motifs, le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, Ouï M. Terrier, président commis, en son rapport. Dit et déclare que Barrière Louis Antonin, né le 14 février 1891 à Espéraza fils d'Adolphe et de Marie Faure, soldat au 142e régiment d'infanterie, est décédé "Mort pour la France" le 19/20 août 1914 à Diouze. Dit en outre que ce jugement déclaratif de décès sera transcrit à sa date sur les registres de la commune d'Espéraza, dernier domicile légal du défunt et qu'une mention du dit jugement et de sa transcription sera faite en marge du registre et à la date du décès. Ordonne enfin que le présent jugement tiendra lieu d'acte de l'état civil et sera opposable aux tiers qui pourront seulement en obtenir la rectification conformément à l'article 99 du Code civil. Terroir, président et Delmas, commis greffier, signés à la minute. Transcrit le dix-sept juin mil neuf cent vingt à neuf heures, par nous, Léon Audouy, Maire d'Espéraza.

Vu la grosse [5] ***à nous remise le 16 juin mil neuf cent vingt, nous avons intégralement transcrit le jugement suivant : République française au nom du Peuple français, le deux juin mil neuf cent vingt, en audience publique tenue par le tribunal civil de Limoux ; présents MM. Terrier président, Istria juge, et Arnaud avocat premier inscrit des avocats présents (M. Mouleng, juge en congé) Valat procureur de la République et Delmas, commis greffier ; vue la requête présentée par M. le Procureur de la République, vu les articles 89 et suivants du Code civil et l'article 9 de la loi du 25 juin 1919, vu les pièces de l'enquête administrative faite par les soins du Ministre de la Guerre, attendu que la requête dont s'agit est régulière en la forme, juste au fond, et qu'il y a lieu de l'accueillir. Par ces motifs, le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi, Ouï M. Terrier, président commis, en son rapport. Dit et déclare que Barrière Louis Antonin, né le 14 février 1891 à Espéraza, fils d'Adolphe et de Marie Faure, soldat au 142è régiment d'infanterie, est décédé « Mort pour la France » le 19/20 août 1914 à Diouze. Dit en outre que ce jugement déclaratif de décès sera transcrit à sa date sur les registres de la commune d'Espéraza, dernier domicile légal du défunt et qu'une mention du dit jugement et de sa transcription sera faite en marge du registre et à la date du décès.***

Ordonne enfin que le présent jugement tiendra lieu d'acte de l'état civil et sera opposable aux tiers qui pourront seulement en obtenir la rectification conformément à l'article 99 du Code civil. Terroir, président et Delmas, commis greffier, signés à la minute. Transcrit le dix-sept juin mil neuf cent vingt à neuf heures, par nous Léon Audouy, Maire d'Espéraza.

Et il en est ainsi pour chaque soldat décédé au front durant le conflit. Les délais sont de plusieurs années avant que les familles de ces soldats ne voient graver leur nom sur un monument aux morts. En conséquence, la plaque rendant hommage aux morts pour la France installée dans l'église d'Espéraza avec les noms des soldats a été probablement mise en place après 1922 [6].

[5] La *« grosse »* est le nom juridique de la copie officielle d'un jugement ou d'un acte notarié qui comporte la formule exécutoire.

[6] En effet, d'autres exemples confirment ces délais : Berdet François Barthélémy, mort pour la France le 26 octobre 1916 ; son décès a été enregistré à Espéraza le 16 avril 1922. Son nom, comme celui du soldat Louis Antonin Barrière, figure sur la plaque commémorative.

En définitive, sans autre information complémentaire [7], s'il reste matériellement possible que la grotte au gisant d'Espéraza ait été organisée par l'abbé Jean Rivière, il est aussi désormais envisageable que cette opération ait été l'œuvre de son successeur, l'abbé Antonin Francoual [8]. La question reste donc ouverte …

Tony Bontempi - Patrick Mensior

Nota 1 : La construction de grottes, notamment en hommage à Notre-Dame de Lourdes, n'a rien d'exceptionnelle mais au contraire est très courante depuis 1858, année de l'apparition à Massabielle de la Vierge à Bernadette Soubirous. Celle de Rennes-le-Château a été construite après l'autorisation délivrée à l'abbé Saunière en 1891 par la municipalité. Le curé souhaitait, en effet, clôturer la place devant l'église afin d'y élever des monuments religieux [9]. On trouve de nombreux exemples de grottes tant dans les lieux religieux que privés. Michel Sabatier, fournisseur de spiritueux et ami de l'abbé Saunière, en fit bâtir une dans son *Palais de la Micheline* à Carcassonne qui était encore visible il y a quelques années.

La grotte « Sabatier », en bas à droite

On trouve d'autres grottes dans les alentours proches d'Espéraza, celle de la source de Campagne-les-Bains, les deux grottes d'Alet, l'une située dans un angle du jardin de la Villa Livadia (actuelle mairie) et l'autre dans un angle du jardin des Thermes.

[7] Jusqu'à 1905, les délibérations du conseil de Fabrique permettaient d'en apprendre davantage sur les divers travaux et améliorations organisés dans l'église. Mais depuis la loi de séparation des Églises et de l'État, ces conseils de Fabrique ont été supprimés. D'autre part, les comptes rendus des délibérations du conseil municipal d'Espéraza sont muets sur la réalisation de cette grotte.

[8] Il faut aussi évoquer une troisième éventualité due à un incendie qui se déclara le 26 décembre 1930 et qui occasionna de gros dégâts dans l'église. La presse le relata en ces termes : *« Le feu, ayant pris naissance dans les tribunes, menaçait d'envahir tout l'édifice, dont la toiture ne tarda pas à s'effondrer. Il n'y a pas d'accidents de personnes mais les dégâts matériels sont considérables. Le sinistre serait dû à une imprudence. »*.

[9] https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/Registre%20conseil%20municipal/images/Cloture_place_publique_15_02_1891.pdf

Nota 2 : Des mois après le décès de l'abbé Saunière, en janvier 1917, une lettre proposant des intentions de messes est envoyée à son successeur à Rennes-le-Château, l'abbé Jean Rivière.

Pay Milon *Le 2 novembre 1917*

Monsieur le Curé

Votre prédécesseur, le regretté Monsieur Saulnière avait la bonté de me dire quelques messes au moment du mois des morts.

Je viens vous demander si vous voulez continuer les mêmes relations avec moi… et me dire à quels prix seront les honoraires de vos messes.

Dès que j'aurais une réponse précise à ce sujet je vous enverrai un mandat poste pour mes défunts.

Recevez, Monsieur le Curé, l'expression de mon profond respect.

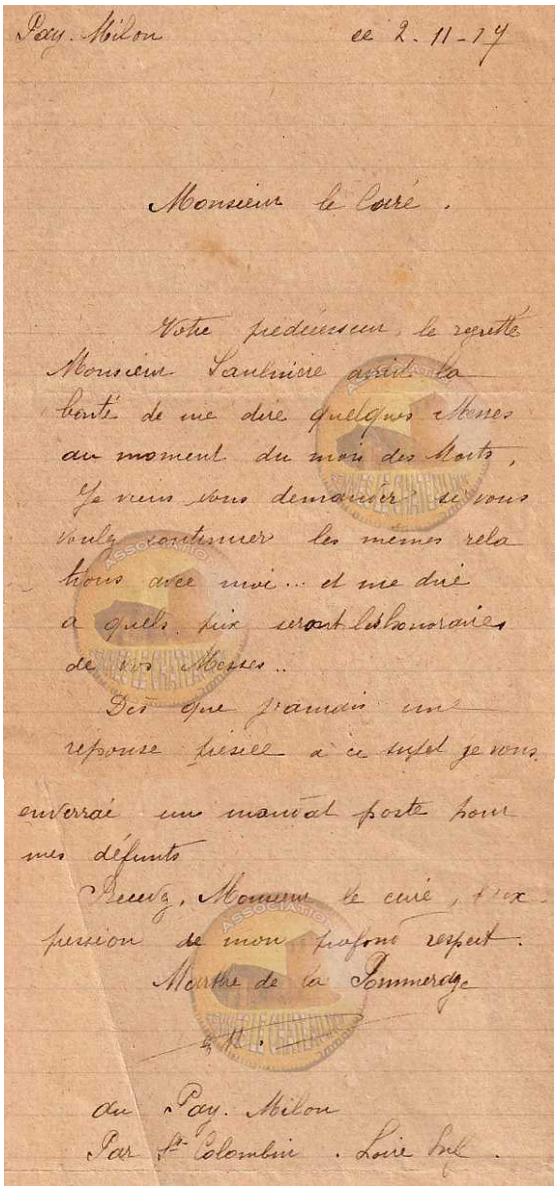

Pay. Milon ce 2-11-17

Monsieur le Curé.

Votre prédécesseur le regretté Monsieur Saulnière avait la bonté de me dire quelques Messes au moment du mois des Morts, Je viens vous demander si vous voulez continuer les mêmes relations avec moi… et me dire à quels prix seront les honoraires de vos Messes..

Dès que j'aurais une réponse précise à ce sujet je vous enverrai un mandat poste pour mes défunts

Recevez, Monsieur le curé, l'expression de mon profond respect.

Marthe de la Sauvagère

M.

au Pay. Milon
Par Ste Colombe. Loire Inf.

Les premiers échanges épistolaires entre Mme Marthe de Saint-Colomban s'ouvrent tardivement avec l'abbé Saunière par une première lettre du 23 novembre 1915. Il y en aura une dizaine, la dernière lettre ci-dessus (fonds Corbu/Captier) datant d'octobre 1916.

D'après les termes de sa lettre, cette donatrice croit toujours que l'abbé Saunière était, jusqu'à son décès en janvier 1917, le curé de Rennes-le-Château et qu'ensuite c'est son successeur, l'abbé Rivière, qui a pris sa place au presbytère. Mais Jean Rivière, s'il assure bien les fonctions de prêtre à Rennes-le-Château depuis 1914, en plus de son affectation officielle à Espéraza, c'est dans cette dernière ville qu'il demeure et non au presbytère de Rennes-le-Château loué à Marie Dénarnaud. Ce courrier, censé être destiné à l'abbé Rivière, a, en réalité, été reçu par Marie. C'est la raison pour laquelle il était dans ses papiers et, de fait, n'aura pas de réponse du curé en titre qui en ignora même l'existence.

Sur le plan relationnel, on trouve quelques rares échanges épistolaires entre l'abbé Rivière et l'abbé Saunière dans les carnets de correspondances de ce dernier. On en trouve en plus grand nombre, une dizaine environ, avec le vicaire d'Espéraza, l'abbé Rességuier. Nonobstant, le 2 janvier 1917, l'abbé Rivière fut l'une des dernières personnes avec qui l'abbé Saunière échangea les vœux pour la nouvelle année.

Amicaux remerciements à François Lange.